

Sondage exclusif :

## 9 Français sur 10 pour une réforme du Code civil concernant les animaux

Paris, le 4 novembre 2013

**La réforme du Code civil visant à reconnaître les animaux comme des êtres « vivants et sensibles » est un enjeu de société majeur, porté par l'ensemble des Français.**

La récente prise de parole de 24 intellectuels, cosignataires d'un manifeste à l'appel de la Fondation 30 Millions d'Amis, a placé la question du statut juridique de l'animal dans le Code civil au cœur du débat. L'enjeu est d'importance : faire évoluer notre code napoléonien, datant de 1804, afin qu'il n'assimile plus les animaux à des « biens meubles », mais reconnaisse enfin leur nature « d'êtres vivants et sensibles ».

Interrogés par L'IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis\*, **86%** de nos concitoyens trouvent cette assimilation anormale et **9 Français sur 10** se déclarent favorables à une modification du Code civil sur ce point. Un résultat sans appel.

### Une action légitime

De surcroît, dans un contexte économique et social difficile, ils sont **85%** à considérer que cette question doit être traitée « *même s'il existe d'autres sujets importants à régler* », légitimant ainsi sans ambiguïté l'action conduite par la Fondation 30 Millions d'Amis.

Quant à la classe dirigeante, elle est jugée trop timide : pour **87%** des personnes interrogées, les politiques ne se préoccupent pas assez du statut juridique de l'animal et **7 Français sur 10** considèrent qu'il est important qu'un débat public sur le sujet ait lieu.

### La Fondation 30 Millions d'Amis identifiée comme « la plus en capacité »

La Fondation 30 Millions d'Amis a été identifiée par plus d'1 Français sur 3, comme la plus en capacité pour faire avancer cette question, devant l'ensemble des organisations de protection animale.

Elle travaille actuellement aux côtés d'experts du droit (théoriciens et praticiens) sur les contours exacts d'un projet de réforme afin de nourrir le nécessaire débat politique sur ce thème. L'une des pistes de réflexion consisterait à créer dans le Code civil, entre les « Personnes » et les « Biens », une catégorie propre pour les « Animaux ». Cette proposition a d'ores et déjà recueilli le soutien de plus de 300 000 signataires d'une pétition lancée il y a un an environ, toujours active.

**Contact Presse** : Christel Petit - 06 14 43 11 72 – [christel.petit@allegria.fr](mailto:christel.petit@allegria.fr)  
(Agence Priscille Lacoste Communication)

\*Enquête IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis réalisée du 29 au 31 octobre 2013 auprès d'un échantillon de 1004 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas.

---

**A propos de :**

Reconnue d'utilité publique, la Fondation 30 Millions d'Amis se bat pour faire progresser le droit des animaux et œuvre sur tous les fronts, depuis plus de 30 ans, pour les défendre et les protéger.

Sur le terrain, devant les tribunaux, auprès des autorités, elle combat les maltraitances, les abandons, les trafics...

La Fondation 30 Millions d'Amis sensibilise et éduque aussi les nouvelles générations au respect de la vie sous toutes ses formes, pour faire évoluer notre société vers une meilleure considération de l'animal.